L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 10 DECEMBRE 1876. — 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 10 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par Placide J. Spear, au bureau de prêts sur gages coin Royale et Toulouse—diamants, montres, bijoux, &c.

Par Hoffman, Marks & Co—à leur salle de vente—marchandises sèches, articles de toilette, broderie, dentelle, coutellerie, vêtements de dames, mouchoirs, &c.

Par M. W. Newman, au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

SPECTACLES.

Dimanche, 10 décembre 1876.

OPÉRA.—Représentation au bénéfice des incendiés.

VARIÉTÉS.—Hornet's Nest et Dundreary Married and Settled.

ACADÉMIE.—The Two Orphans.

SALLE GRUNEWALD.—Séance du prof. Harts au bénéfice des incendiés.

En quête d'un nouveau plan.

De toutes les méthodes mises en avant depuis l'élection, celle à laquelle les meneurs radicaux paraissaient s'être attachés de préférence, était la doctrine que nous pouvons appeler de *prima facie*. Convaincus que les compilateurs des trois Etats litigieux obéiraient aveuglément à l'ordre de Chandler de compter ces Etats pour Hayes, n'importe comment, les chefs du parti radical ne doutaient pas que leur candidat n'eût, à l'ouverture des certificats au Sénat, les 185 voix constituant une majorité du vote présidentiel. Ils s'étaient préparés à défendre cette position et à la soutenir à tout risque contre la Chambre et le pays. Les arguments développés dans ce but, prématurément, se retournent contre eux, et ils voient leurs adversaires tranquillement installés dans la forteresse légale bâtie par eux, tandis qu'ils errent en pleine campagne dépourvus de moyens de siége et en quête d'un plan d'attaque.

L'organe radical ici, le *Republican*, qui n'a pas encore reçu le nouveau mot d'ordre, ne sachant que dire de la situation, bat la chamade et réédite mollement la théorie avortée, suivant laquelle le président du Sénat serait seul autorisé, non-seulement à compter les votes, mais encore à décider de leur légalité. C'est une prétention puérile, dont Butler lui-même a fait justice, que de donner une pareille omnipotence au président des deux Chambres réunies dont les membres seraient ainsi réduits à assister en simples spectateurs à la farce d'une élection présidentielle réalisée par un seul homme à sa guise.

Les débats qui viennent d'avoir lieu au Sénat, prouvent que les chefs radicaux ne comptent nullement recourir à cette solution qui serait évidemment repoussée par la Chambre et qui n'aurait aucune chance d'être acceptée par le pays.

Nous ne voyons pas encore clairement à quel nouveau système les républicains ont résolu de s'arrêter. La résolution du sénateur Edmunds, adoptée si précipitamment et qui reçoit déjà un commencement d'exécution, par le départ des comités, est à la fois un plan d'attaque et de défense.

Sous le prétexte apparent de rechercher s'il n'y a pas lieu de réduire le droit de représentation accordé à certains Etats, les comités sont chargés de s'enquérir si le droit de vote n'a pas été refusé, totalement ou partiellement, à une partie des habitants, et à quel degré, par quels moyens, par qui, dans quel but et en vertu de quelle autorité cela a été fait.

Cette mesure est dirigée contre la Caroline du Sud, la Georgie, la Floride, l'Alabama, la Louisiane et le Mississippi. Mais cette partie de la résolution semble ne s'appliquer qu'à des mesures à prendre dans l'avenir, en vue d'une réduction du droit de représentation. L'autre partie a, au contraire, une portée directe sur l'élection présidentielle; nous croyons devoir en donner le texte.

Résolu de plus que le dit comité est chargé de s'enquérir de l'éligibilité à un emploi sous la Constitution des Etats-Unis de toutes personnes alléguées avoir été inéligibles le 7 novembre comme électeurs du Président des Etats-Unis et auxquelles des certificats d'élection comme électeurs ont été ou seront délivrés par l'autorité exécutive de tout Etat, et si la nomination de ces électeurs ou de ceux qui prétendent l'être dans aucun des Etats a été faite soit par la *force* soit par tous moyens autres qu'en conformité avec la Constitution et les lois des Etats-Unis, et si aucune nomination d'électeur a été l'objet d'une intervention inconstitutionnelle ou illégale et de rechercher et rapporter *si le Congrès a aucun pouvoir constitutionnel*, et, en cas d'affirmative, qu'elle en est l'étendue, en ce qui concerne la nomination ou les actes des électeurs présidentiels, ou les retours ou certificats de votes de dits électeurs, etc.

Ainsi, la résolution a trois objets principaux: 1° une enquête portant sur l'intimidation prétendue des votants de couleur dans six Etats, enquête destinée à couvrir les fraudes des bureaux de retours et à autoriser au besoin le Sénat à rejeter les votes de la Georgie, du Mississippi et de l'Alabama, si la Chambre rejette ceux des trois autres Etats; 2° rechercher sur l'éligibilité des électeurs exconfédérés, pour savoir si quelques-uns d'entre eux ne sont pas restés frappés d'incapacité; et 3° un rapport sur les pouvoirs constitutionnels du Congrès relativement à l'élection présidentielle. C'est évidemment cette dernière disposition qui est la plus importante, mais les termes de la résolution ne laissent rien préjuger de la solution qu'elle recevra et il est probable que les radicaux n'ont encore rien arrêté à cet égard.

Il est impossible d'établir des conjectures relativement à la ligne de conduite qu'adoptera le Sénat sur les précédents de ce corps, ou sur les opinions précédemment exprimées par ses membres, même dans les occasions les plus solennelles. Ce qui vient de se passer suffit à nous démontrer qu'aucun scrupule ne saurait l'emporter sur l'intérêt de parti. Les précédents seront renversés et les opinions des sénateurs modifiées sans la moindre hésitation, sous le prétexte de l'intérêt national, masque dont on couvrira l'intérêt de parti.

La seule chose qui embarrasse et qui continuera à embarrasser les radicaux, c'est que toute arme forgée par eux est susceptible de se retourner contre eux. Le droit que s'arrogerait le Sénat à l'égard d'Etats où il n'y a pas de contestations possibles, la Chambre n'hésiterait pas à l'exercer à l'égard des Etats où la pression de l'administration et la corruption ont joué un rôle décisif.

Si le Sénat entre dans la voie de l'arbitraire, il n'y a pas de raison pour qu'il ne rejette les 185 votes de Tilden, tandis que la Chambre rejettera les 184 votes de Hayes. Cela pourrait faire le jeu de Grant qui prétendrait alors qu'il n'y a pas d'élection.

Mais, dans cette hypothèse encore, les radicaux sont dans l'embarras. Le nombre de ceux qui voudraient maintenir Grant au pouvoir est limité; et le projet de nommer Sherman président du Sénat semble avoir pour but de faire passer dans ses mains le pouvoir exécutif en cas de non élection. Si Grant est convaincu de cela, il pourrait bien, à son tour, changer d'attitude, et l'on assure que ses entrevues avec deux des meneurs démocrates, Hewitt et Watterson, ont jeté l'alarme dans certains groupes radicaux.

Quoiqu'il en soit, les partisans de Hayes se trouvent jusqu'à présent, aussi peu avancés, avec les 19 votes obtenus frauduleusement dans trois Etats, qu'avant le succès de leur monstrueuse intrigue. Il nous paraît aussi matériellement que moralement impossible que Hayes soit déclaré président des Etats Unis par le compte des votes au Congrès.

La grande conspiration, malgré le succès de son triple larcin électoral, est de nouveau en quête d'un plan pour capturer la présidence, objet de ses convoitises.

☞ Allez chez Danziger. C'est le mot populaire.

—Maison Ste-Anne.

La défense de l'infamie.

On lira plus loin un document que nous ne savons de quel nom appeler, et dans lequel les membres du bureau des retours après avoir déclaré leur compétence, daignent indiquer—très brièvement d'ailleurs—quelles sont les paroisses dans lesquelles ils ont supprimé des votes. Une pareille déclaration ne mérite ni discussion, ni commentaire; nous la reproduisons comme un document historique.

L'espace et le temps nous manquent pour reproduire ou analyser une autre pièce beaucoup plus longue et qui restera dans les archives des Etats-Unis comme une triste preuve de la perversion morale à laquelle des hommes d'une incontestable intelligence et occupant une place éminente dans la politique du pays, ont été conduits par l'esprit de parti.

Nous voulons parler du rapport adressé au président des Etats-Unis par MM. Sherman, Garfield, Hale, Kelly et autres sur le résultat de leur visite à la Nouvelle-Orléans. Il était impossible de fabriquer une plus odieuse diatribe que cette [illegible] droite défense du bureau des retours. Nous disons maladroite parce qu'elle [illegible] produire l'effet contraire à celui qu'en attendaient ses auteurs.

Au lieu d'une relation calme et impartiale de ce qui s'est passé devant eux, d'un exposé des deux faces du litige électoral en Louisiane, M. Sherman et ses collègues ont fait une apologie outrée du bureau des retours, ne disant pas un mot de sa composition illégale, de son refus de se compléter, du secret des séances, justifiant tout, approuvant tout et allant jusqu'à faire le panégyrique de ses membres qui sont représentés comme des gens respectés en Louisiane!

Les mensonges les plus impudents des carpet-baggers sont représentés comme des vérités démontrées et même encore exagérées. Les narrateurs, pour produire plus d'effet, refont, à la façon du *Republican*, l'histoire de l'élection de 1868, et présentent de la Louisiane un horrible tableau de meurtres et de cruautés qu'on croirait emprunté aux rapports récents sur les massacres en Bulgarie.

Les Louisianais qui auront le courage de lire cet infâme tissu de calomnies dirigées contre toute une population par des sénateurs et des représentants, auront peine à contenir leur indignation. On aura une idée de la teneur et de l'esprit de ce rapport (?) par la conclusion que voici:

Des clubs organisés d'hommes armés, formés ainsi que l'avait recommandé le comité central démocrate, parcouraient le pays, la nuit, fouettant, blessant, estropiant, mutilant, assassinant des femmes, des enfants, des hommes sans défense, qui étaient forcés d'abandonner leurs demeures envahies pendant leur sommeil. Le pistolet et la carabine, le couteau et la corde servaient à exécuter l'œuvre horrible. Des crimes de ce genre, établis sur les dépositions de vingtaines de témoins, sont les moyens auxquels on a eu recours en Louisiane, pour élire un président des Etats-Unis.

Cédant à la force d'une masse de preuves, les membres du Bureau, qui avaient prêté un serment, étaient tenus, aux yeux de la loi, s'ils étaient persuadés que ces désordres avaient porté atteinte à la liberté de l'élection à un point quelconque on y avaient, en quoi que ce fût, changé le résultat de l'élection, le Bureau était tenu, disons-nous, de rejeter les votes et de les exclure du tableau.

Le Bureau est le seul juge de l'effet des témoignages, et, si en arrivant à une conclusion, il a agi de bonne foi, s'il s'est laissé guider par un sentiment de justice, sa décision doit être respectée, même si, sur des preuves semblables, d'autres tribunaux ou d'autres personnes eussent décidé autrement.

Veiller à la sûreté du scrutin, protéger les citoyens dans l'exercice libre et paisible du droit de suffrage, les protéger contre la violence, l'intimidation, [illegible] qu'ils tentent de remplir ce devoir, tel doit être le désir de tous, le but de tout gouvernement représentatif. Si le succès politique est obtenu par des moyens aussi violents et aussi terribles que ceux qui ont été employés dans beaucoup de paroisses de la Louisiane, il ne faut pas se plaindre si des votes ainsi obtenus sont dénoncés comme illégaux et nuls par les tribunaux et les honnêtes gens.

La Chambre des représentants a traité les calomnies de Sherman & Co avec le mépris qu'elles méritent en ordonnant immédiatement le dépôt sur le bureau de ce papier et du message présidentiel par lequel il était transmis.

On annonce que les personnages démocrates et indépendants qui ont assisté également aux séances du bureau des retours, vont faire un contre-rapport qui sera une réponse à cette défense de l'infamie. En en rendant compte, nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

☞ Toutes sortes de marchandises à un grand rabais chez Byrne, 163 rue du Canal.

☞ Allez chez Danziger. C'est le mot populaire.

— Cherchez-vous une botte imperméable, allez à la Maison Ste-Anne.

☞ *Le Baume Pectoral aux navets Indiens* est le remède le plus agréable et le plus efficace pour la toux. Demandez le sirop de Laplace et n'en prenez pas d'autre.

Popelines Knickerbocker, à 15 cents, chez Schwartz & Son.

☞ Allez chez Danziger. C'est le mot populaire.

LE CIEL SE DÉCLARE POUR TILDEN.—Les radicaux comptent que Hayes a cent quatre-vingt-cinq votes dans le collége électoral. On ne sait trop comment ils ont fait leurs additions pour obtenir ce total; mais, enfin, tel est le résultat qu'ils annoncent, avec la hardiesse qui les caractérise.

Or, jeudi soir, à Washington, la Capitale de l'Union Américaine, ils ont voulu tirer cent quatre-vingt cinq coups de canon, pour célébrer ce qu'ils appellent leur victoire,—c'est-à-dire, un coup de canon par vote électoral. Mais, l'homme propose et Dieu dispose, dit-on. Les radicaux ne devaient pas réussir, même en égard à cette fanfaronnade. N'ayant pas obtenu cent quatre-vingt-cinq votes en réalité, le canon,—qui rappelle souvent la voix de Dieu,—n'a pas voulu se prêter à cette supercherie insigne. A la [illegible] décharge, un accident affreux est survenu; un des artilleurs a été mortellement atteint, et le canon s'est tu subitement.

Le lendemain soir, c'était le tour des démocrates. Ils ont célébré leur triomphe légitime, en tirant deux cent quatre coups de canon,—un coup de canon par vote électoral,—en comptant, comme leur étant bien acquis, les dix-neuf votes des trois Etats du Sud à "Returning Board",—la Louisiane, la Caroline du Sud, la Floride,—et le vote de l'Orégon. Tout s'est fort bien passé de leur côté, sans le moindre accident.

Il est clair après cela que le ciel est décidément pour Tilden, et que l'illustre adversaire des *rings*, le champion de la réforme, sera certainement inauguré le 4 mars prochain en dépit de Grant, de Chandler et de Cameron, et en dépit aussi de Wells, d'Anderson et de tous les bureaux de retours passés et présents.

☞ Fonds de banqueroute de New York à un immense sacrifice chez Byrne 163 rue du Canal.

☞ Allez chez Danziger. C'est le mot populaire.

Gants de peau de chevreau à 50 cents, chez A. Shwartz & Son. Essayez-les.

—Le roi de la mode est le Père Angaud, rue Ste-Anne.

MEUBLES.—Les prix de Jos. B. Hubberd, marchand de meubles au coin des rues Perdido et Rampart, sont toujours étonnants, et nous conseillons aux personnes qui ont des emplettes de meubles à faire, à ne pas négliger cette occasion de bon marché extraordinaire.

Venant d'être déballées—300 douzaines mouchoirs toile pour messieurs, à un bon marché extraordinaire, chez A. Shwartz & Son.

Marié, mardi, 5 décembre 1876, à l'église de [illegible], par le Rév. [illegible], M. POMPEE [illegible], à Mlle CELESTINE CHAVERIE, de cette ville. Pas de cartes.

Marié, jeudi, 7 décembre, à la Cathédrale St-Louis, par le Rév. P. Hamel, M. P. NUMA LACOSTE à Mlle MARIE BERTHE BONNECAZE, tous deux de cette ville. Pas de cartes.

Décédé hier, à six heures du matin, à l'âge de cinquante-deux ans, FRANÇOIS OLIVIER TRÉPAGNIER. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de la résidence mortuaire rue Dauphine No 197, entre celles St-Pierre et Toulouse.

Décédé hier, à trois heures du matin, à l'âge de soixante-et-un ans, FÉLIX MALARET, natif de Bordeaux, France. Les parents, amis et connaissances des familles Maret et Serré, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi. Le convoi mortuaire partira de sa dernière résidence, rue Toulouse No 166, entre les rues Rampart et Bourgogne. [illegible]

Société Française [illegible] de Bienfaisance [illegible]—Décédé, hier, à 9 heures et demie A. M., [illegible] FRANCISCO [illegible] Les membres de la société sont respectueusement invités à se rendre à la salle rue du Bayou, entre St. Claude et Tremé, cette après-midi, à trois heures, pour assister aux funérailles.

Par ordre du Président,
10 déc—1t J. BARANGUE, Jr., Secrétaire.

Mariages et Décès annoncés dans les journaux de la Ville, durant la semaine.

MARIAGES.

Wm. R. McQuaid à Mlle Katie E. Levy
[illegible]
Prosper Gareau à Mlle Celestine Chaverie
P. Numa Lacoste à Mlle Marie B. Bonnecaze
P. J. Hader à Mlle Edith A. Pellette
S. Biamel à Mlle Augustine Repetto

DÉCÈS.

Veuve Wm. Spires, 70 ans, Angleterre
[illegible], Italie
[illegible] Armbruster
Félix Malaret, 61 ans, France
François Olivier Trépagnier, 52 ans, Louisiane
John Manuel, 61 ans, Portugal
Mary Keenan, 75 ans, Irlande
[illegible], décédé dans l'Indiana
Patrick Johnson, 25 ans, Irlande
[illegible], Irlande
[illegible], Irlande
Adolphe Delsée, 20 ans
Dame Louis Dudemy, née Devezin, 51 ans, Lne
Auguste Schwenck, 47 ans, France
Jean Jonas, 70 ans, Nlle-Orléans
[illegible], 58 ans, France
[illegible], épouse de J. T. Magnon, 31 ans, Lne
William Weibel
Michael Frisch, 29 ans, Bavière
Belle Topping, épouse de R. H. Giffney, 25 ans
P. G. Benford, 51 ans, Virginie
Mary Dormer, épouse de Joseph Zehey, 32 ans, Irlande
Lafayette M Kelly, 36 ans
M. O. Sullivan, 65 ans, Irlande
Veuve John Sidney Bohlicek, 66 ans
Jules Chanchon, 18 ans, France
Albert George Moreau, 20 ans
[illegible], Caroline du Nord
Armand Hébert, veuve [illegible], Virginie
Rév. [illegible]
Ferdinand F. Goodrich, 41 ans
Wm Fitzhugh Turner, 25 ans, Virginie
Arthur Meunier, 29 ans, Nlle-Orléans
Un enfant de [illegible]
Un enfant de [illegible]
Un enfant de [illegible] ans, de W. Olsen
Un enfant de 1 ans, de J. J. Fenwick
Un enfant de 18 mois et demi, de John Flinn

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association.—Au No [illegible] de la rue du Camp—Nlle-Orléans, 9 déc. 1876.—Avis est donné aux membres de cette société, de la mort de Joseph [illegible] 3 novembre 1876; de Jacob Fuerbet, décédé à la Nlle-Orléans, le 10 novembre 1876. Les fonds requis de chaque membre, [illegible] des bureaux de la société, No 18 de la rue du Camp [illegible] janvier 1877, à 4 heures de l'après-midi [illegible] payer $1.50 par chacun de ces décès.
10déc—jusq 3 déc. R. W. YOUNG, Secrétaire.

Entrepôt de Tapis.

AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES.

Nous offrons, à DES PRIX RÉDUITS, notre fort stock de toute sorte de TAPIS, TOILES CIRÉES de toutes les largeurs et qualités. NATTES, couvertures de tables et de pianos, STORES, [illegible] Rideaux, [illegible], RUBANS, [illegible] paires en vente.
10 déc—6t—PP A. BROUSSEAU & SON.

Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Séance régulière—LUNDI, 11 décembre, 1876, à huit heures P. M. précises, au Coliseum Hall, No 51 rue Bienville, entre Chartres et Passage de la Bourse.

La plus grande ponctualité est requise.
FRANK LEDET, Secrétaire. A. L. TISSOT, Président.
10déc—1t

Salle du Club Dramatique Louisianais.—Nlle-Orléans, 9 décembre 1876.—Messieurs les membres [illegible] SOIR, à 11 heures précises, au théâtre de l'Opéra. Le Comité de Réception [illegible] District.
Par ordre du Président, A. L. TISSOT.
JULES L. BARJAC, Secrétaire, C. D. L.
10 déc—1t

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Une assemblée générale extraordinaire aura lieu à l'Asile, DIMANCHE prochain, 10 du courant, à 12 heures du soir. Objet de la séance: mesure à prendre pour venir en aide aux victimes de l'incendie du 3ème District.
M. le président compte sur la ponctualité de tous les membres.
Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.
L. SIMON, Secrétaire. 9 déc—2t.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Nueva Orleans, Diciembre 9, 1876.—[illegible] 10 [illegible] del corriente á las 8, en punto de la tarde, en el local de costumbre, para determinar la conveniencia con referencia á dar un Baile en beneficio de los fondos [illegible]
Por orden del Sor Presidente.
F. DE P. VILLASANA, Secretario. 10déc—2t

Une Grande Soirée de famille

SERA donnée à la salle de Mr. Dominique Betreau, à l'encoignure des rues Tricou et Levée, le dimanche, 10 décembre 1876, à 7 heures du soir. Il invite ses amis et connaissances à venir [illegible]. Entrée gratuite. [illegible] le droit de refuser l'entrée.
10 déc—2t

Un grand bal de famille

SERA donné par Mr Victor Poque, dans sa salle du café de "La Réunion des Amis," aujourd'hui, dimanche, 10 décembre 1876. Il invite ses amis et connaissances à bien vouloir y assister. Entrée gratis.

Mr Poque se réserve le droit de refuser l'admission 10déc—1t.

CADEAUX DE Noël et de Ier de l'An!

Que les enfants se réjouissent!

SANTA CLAUS est arrivé et s'est établi à son Quartier-Général habituel au

BAZAR DE

Victor Nippert,

131..........Rue du Canal..........131

Avec un stock complet et entièrement nouveau de

Jouets! Poupées!
Jouets! Poupées!
Jouets! Poupées!

Mobiliers d'appartements de poupées, [illegible], Porcelaine, Ornements [illegible] et Majolica, Boîtes à ouvrage, Boîtes à gants, etc., Boîtes de [illegible], Boîtes à Liqueurs, etc.

NOTA—Les nombreux clients de cette maison et le public en général sont respectueusement invités à venir de bonne heure et faire leurs choix, pendant que l'assortiment est complet, et avant que la foule des fêtes ne vienne, afin d'être convenablement servis. Les objets de leur choix seront soigneusement mis de côté jusqu'à la Noël et le Ier de l'An.

Le soussigné a l'honneur de notifier les dames que Samedi, 16 du courant, il fera l'ouverture [illegible] de Paris et des dernières [illegible]

Poupées et Trousseaux,
Jardinières sur piédestaux longs et courts,
Ornements et Vases Majolica,
Boîtes à gants et à mouchoirs en variétés infinies, etc.

Le tout devant être vendu à des prix en raison de la dureté des temps.

10déc— VICTOR NIPPERT, Agent.

Aujourd'hui. Aujourd'hui.

$80,000

—De—

MARCHANDISES AVARIÉES

Seront vendues à notre Magasin populaire, No 230 de la rue Royale, coin St. Philippe.

A des prix qu'on n'a jamais vus et dont on n'a jamais entendu parler.

Assortiment [illegible] au marché. Immense variété de Calicots, Cotons, Flanelles, Etoffes pour Robes, Couvertures, Quilts, etc. Chez

DANZIGER,
10 déc—1t—PP 230 Royale, coin St. Philippe.

Perdu,

OU enlevé dans le grand incendie du 1er décembre, de la maison de Mme R. R. Adams, portant le numéro 238 de la rue de l'Esplanade, un meuble [illegible] dont la partie supérieure servait de bibliothèque et la partie [illegible] de bureau à écrire. Le [illegible] récompense [illegible]

CAPSULES VIAL

[illegible]
ST-CYR POURCADE, pharmacien.
10 déc— 215 Canal.

L'Extravagance Continue!

La grande vente de la saison!

Des milliers de personnes s'encombrent, journellement.

L'ANCIEN LOCAL!

No 232 de la rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts.

LE MAGASIN EST OUVERT TOUS LES JOURS, De 10 à 5 heures.

Le cri populaire est

ALLEZ CHEZ

DANZIGER,

[illegible]

PAS D'ERREURS ET LES PRIX

Plus bas que vous ne le pensez.

Demain, Lundi, 11 Décembre,

$40,000

DE MARCHANDISES DE JOURS DE FETE Sauvées au dernier incendie ET IMPERCEPTIBLEMENT AVARIÉES, A distribuer Au-dessous de

La moitié de leur valeur.

Comme ces articles, qui sont d'utiles cadeaux de jours de fête, Doivent se vendre à des prix modiques, Nous recommandons à nos clients et au public de profiter de l'occasion et ne pas tarder à acheter leurs cadeaux, car une semblable occasion est rarement offerte.

A ceux qui désirent acheter des cadeaux de choix et utiles, à

Un bon marché inouï!!

LISEZ CECI:

20 caisses de JOLIS CALICOTS des meilleures fabriques, aux mêmes prix que la semaine dernière.

10 caisses MOLLETONS écrus, aux mêmes prix que la semaine dernière.

12 caisses COUVRE-PIEDS, [illegible], blanches, aux mêmes prix que la semaine dernière.

20 balles QUILTS OUATÉS, aux mêmes prix que la semaine dernière.

4 caisses JUPONS FEUTRE, aux mêmes prix que la semaine dernière.

CORSETS de tous les genres et qualités, aux mêmes prix que la semaine dernière.

2 caisses ALPACAS NOIRS, aux mêmes prix que la semaine dernière.

Etoffes Noires! Etoffes Noires!

Immenses bargains dans les CACHEMIRES NOIRS, de toutes les qualités. Chaque pièce est garantie pure laine et fraîche.

ET SE VEND A DES PRIX

Moins que la moitié de leur valeur.

2 caisses POILS DE CHÈVRE brochés, noirs, très bien lustré, valant au moins 40 cts, mais que nous vendons 15 cts la verge.

Le meilleur article et le meilleur marché qu'on ait jamais vu!

Bargains sans pareils dans la bonneterie!
Bargains inouïs dans la bonneterie!
BONNETERIE pour dames à des prix qu'on n'a jamais vu dans ce pays.
BONNETERIE pour hommes à des prix qu'on n'a jamais vu dans ce pays.
BONNETERIE pour enfants à des prix qu'on n'a jamais vu dans ce pays.

Etoffes pour robes!
Etoffes pour robes!

Nous prions tout le monde de venir examiner notre stock qui se compose de toutes les nouveautés du marché, des meilleurs provenant des marchés du Nord et de l'Europe, [illegible]

Et qui seront vendues à des Prix que ne manquent jamais de satisfaire chacun.

Le magasin depuis [illegible] pour [illegible]

Tous les prix sont marqués en chiffres connus.

—CHEZ—

DANZIGER,

au magasin qu'ils occupaient avant l'incendie,

202 rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts.

10 déc—

M. L. BYRNE & CO.,

Au No 163 de la rue du Canal,

OFFRIRONT CETTE SEMAINE

DES AVANTAGES SPECIAUX.

ARTICLES POUR ROBES, CHALES, MANTEAUX, FLANELLES, BAS, LINGE DE MAISON, COTONNADES, ETC. ARGENT COMPTANT.

Garantie est donnée aux acheteurs qu'ils épargneront au moins 25 pour cent sur tous les articles.

Le reste du

FONDS DE BANQUEROUTE

de l'ancienne maison Johnson, Reed et Cie, de New-York, sera vendu pour clôture à un

IMMENSE SACRIFICE.

10déc—

A. SHWARTZ & SON,

Aux Nos 160 & 162 de la rue du Canal, coin Baronne,

OFFRIRONT CETTE SEMAINE:

MANTEAUX! MANTEAUX!
CHALES! ETOFFES POUR ROBES!
SOIERIES!
CASIMIRS! FLANELLES!
BONNETERIE! "NOTIONS."

—ET—

UN IMMENSE ASSORTIMENT de linge de peau pour dames

—A—

DES PRIX

qui étonneront tout le monde.

10 déc—

Vêtements Confectionnés

—CHEZ—

GODCHAUX,

81 et 83 Rue du Canal.

LE stock le plus immense et le mieux choisi de

Vêtements Confectionnés

en ville est maintenant en vente chez

LÉON GODCHAUX,

à des prix plus bas qu'il ne l'a jamais vendu.

10déc—D.M.J.S.PP.

On demande

UNE bonne cuisinière. On demande aussi une femme de [illegible] le Chemin du Bayou et la rue de Gentilly.

Demande de Couturières.

PLUSIEURS COUTURIÈRES trouveront de l'emploi [illegible]

On Demande

UNE bonne [illegible]

Avis.

[illegible]

FELLMAN BROS.,

ETOFFES A ROBES!
ETOFFES A ROBES!
ETOFFES A ROBES!

Positivement l'assortiment le plus grand et le mieux choisi du Sud.

[illegible]

CACHEMIRES NOIRS!
CACHEMIRES NOIRS!!
CACHEMIRES NOIRS!!!

[illegible]

Soierie Noire! Soierie Noire!!

[illegible]

Linge de dessous en mérinos.

[illegible]

Le stock le plus vaste de la [illegible]

De Bonneterie, [illegible]

Manteaux! Manteaux!!

REÇU PAR LE STEAMER HUDSON [illegible]

Bonnets en fourrure!
Bonnets en fourrure!!

[illegible]

COUVERTURES!
COUVERTURES!!

[illegible]

Cretonnes! Cretonnes! Cretonnes!

[illegible]

Dentelle [illegible]

[illegible]

FELLMAN BROS.
138 rue du Canal, [illegible]

Une Semaine de plus!

GRANDE VENTE POUR [illegible]

Marchandises de Faillite,

A 25 cents à la [illegible]

—CHEZ—

PEPIN & BROUSSARD,

158 Rue du Canal,

[illegible]

Du reste des Marchandises de faillite,

à un immense sacrifice. [illegible]
COUVERTURES, CHALES, ETOFFES POUR ROBES, LAINAGES, FLANELLES, BONNETERIE, TOILES, [illegible] MI-S, COTONS, ARTICLES de MENAGE, etc.

[illegible]

Couvertures! Couvertures!

[illegible]

10 déc—1t PEPIN & BROUSSARD.

Grandes Réductions

[illegible] la Porcelaine, la Faïence, la Verrerie et les Articles de ménage

au nouveau magasin de

E. OFFENER,

[illegible]

A Vendre.

PLANT. PLANT. PLANT.

POMMES DE TERRE POUR PLANT, OIGNONS [illegible]

[illegible]

A Louer [illegible]

[illegible]

A vendre, à [illegible]

[illegible]

GRANDE EXPOSITION ANNUELLE

T. MOREAU,

Coin Royale et Toulouse.

OUVERTURE,

Mardi, 12 courant,

[illegible]

JOUETS

[illegible]

GRANDE OUVERTURE

[illegible]

UTER,

[illegible]

VINS FINS! LIQUEURS DE CHOIX.

[illegible]

[illegible]

J. VERGNOLE,

[illegible]

BITTER DES ARABES

[illegible]

Leçons de chant.

[illegible]

Demande.

[illegible]

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

[illegible]

Théâtre de l'Opéra.

LA SAISON D'OPERA

[illegible]

GRANDE MATINÉE

[illegible]

Théâtre de l'Opéra.

[illegible]

ATTENTION

[illegible]

FAITES PAS ERREUR.

LA MAISON

"PRIX FIXES"

C. LAZARD & CO.,

N'EST PLUS AU

COIN STE-ANNE ET LEVÉE,

Nos 212, 215 & 217,

VIEILLE LEVÉE,

[illegible]

En face du Marché Français!

[illegible]

CHIFFRES CONNUS

[illegible]

C. LAZARD & CO.

[illegible]

Au Public.

[illegible]

LE DR. J. MATHIEU,

HOMŒOPATHISTE,

[illegible]

CHAS. E. KELLS

[illegible]

TOUX, RHUMES, ASTHME.

[illegible] le BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de LAPLACE [illegible]

Sirop Pectoral Balsamique de

DUCONGE.

[illegible]

ELKIN & CO.,

[illegible]

A. BONNET & CIE.,

[illegible]

Au No 31 de la rue des Magasins,

[illegible]

AVIS.

[illegible]

Sabots Astrakans et Suédois

[illegible]

Enseignement des langues anglaise et française.

[illegible]

J. A LACROIX,

[illegible]

BOTTES ET SOULIERS

[illegible]

Maison Ste Anne,

AU CHAPEAU ROUGE,

AVIS AU COMMERCE.

[illegible]

A Louer.

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

Avis important aux [illegible] de Coal

DE $2 50 A $2 75.

[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Association d'Assistance de la Nouvelle-Orléans [illegible]

G. LAMAUX, Secrétaire.

[illegible]

J. ALDIGÉ, [illegible]

[illegible]

J. W. HINCKS, Secrétaire.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

Pour St-Nazaire.

[illegible]

LEON MEDAL

CONFISEUR,

[illegible]

Hy. J. MONTAGNET,

[illegible]

CHARBON

Pittsburg, Anthracite et Cannel.

[illegible]

St-Bernard Coal Co.,

EARLINGTON, KY.

W. S. CAMPBELL

[illegible]

Charbon! Charbon! Charbon!

[illegible]